



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 30/01/24 en présentiel et audioconférence

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY – Fatah LARAB - Christophe MPAGA - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Jerry TOUSSAINT

Excusé : MM. Toufik HAMD AOUI - Pierre-Yves KERLOCH - Meissa NGOM - Jean-Marc STERNE

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 25946171 PARIS 15 AC 2 / ES SEIZIEME 2 D2 du 28/01/24

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre, match non joué au motif que l'éclairage était insuffisant sur certaines parties du terrain.

La commission demande au club recevant d'agir auprès du propriétaire et de la commission des terrains de la LPIFF afin de vérifier que la qualité d'éclairage n'a pas été modifiée depuis son homologation en E7 jusqu'au 10/01/25. La commission fixe la rencontre au 24/02/24.

CDM**Match N° 27298322 COURBEVOIE / SURESNES D1 du 21/01/24**

Courriel de COURBEVOIE du 29/01/24 nous signalant que le match n'a pas eu lieu au motif que la municipalité a fermé le terrain pour cause de conditions climatiques.

La commission fixe la rencontre au 25/02/24. Les deux clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date via footclub.

SENIORS FEMININES**Match N° 26849413 PARIS ARC EN CIEL / AC PARIS 15.2 D1 du 03/02/24**

Accord des 2 clubs pour jouer la rencontre 02/03/24.

La commission donne son accord.

ANCIENS**Match N° 25926014 PARIS SUISSE / SUPERNOVA D2.A du 28/01/24**

Lecture de la FMI match non joué au motif terrain occupé par un autre club.

La commission demande au club recevant de fournir son AOT avant le lundi 05/02/24. Décision sera prise lors de la prochaine séance.

JEUNES**U 18****Match N° 25931892 CHAMPIONNET / NICOLAITE CHAILLOT D1 du 28/01/24**

Lecture de la FMI et match arrêté à la 90° au motif altercation avec l'arbitre suite à un carton rouge.

Match N° 25927260 ESP PARIS 19.2 / PARIS SC 2 D3.B du 28/01/24

Lecture de la FMI et rapport de ESP PARIS 19 match non joué au motif : imbroglio au moment des contrôles de licences – suspicion de fraude sur identité.

Au vu des motifs énoncés dans chacun de ces dossiers, la commission décide de les transmettre en l'état à la commission de discipline qui se prononcera également sur le sort de ces matches.

Match N° 25926998 MACCABI PARIS METROPOLE 2 / US PARIS XI D1 du 28/01/24

Lecture de la FMI : Match arrêté à la 72° au motif que l'équipe de Paris XI se retrouve avec moins de huit joueurs pour terminer le match. Score au moment de l'arrêt de jeu 6/2 en faveur de l'équipe 2 du MACCABI PARIS METROPOLE.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Paris XI US (-1pt ;0but) pour en attribuer le gain à l'équipe 2 du Maccabi Paris Métropole (3pts ;6but)

Match N° 27743036 SALESIEENNE / PARIS ALESIA coupe U18 du 25/02/24

Courriel de PARIS ALESIA et de la SALESIEENNE du 29/01/24 : accord des 2 clubs pour jouer la rencontre le 06/02/24 à 19h30 au stade Porte d'Asnières.

La commission donne son accord.

Courriel de l'ES PARIS du 25/01/24 demandant un repêchage au cas où une descente d'un club de D3 qui ne respecte pas les obligations de l'article 11 des RSG. Une équipe U18 de l'ETOILE SPORTIVE PARIS sera créée courant Mai 2024.

La commission précise qu'aucune disposition n'est prévue dans le RSG 75 qui puisse répondre à votre attente.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} APPEL

25966645 ES PARISIENNE 2 / AF PARIS 18 seniors D3.A du 28/01/24

25930070 RC PARIS 18 / CA PARIS 2 U14 D3.B du 27/01/24

25926325 CFFP / AF PARIS 18 U16 D1 du 28/01/24

25926999 ES PARISIENNE / ENFANTS GO U18 D2 du 28/01/24

DEMANDE DE DEROGATION

Suite au point soumis par les clubs résidents de ces différentes installations (Championnet, Enfants GO, JAM, Nicolaïte Chaillot) les dérogations accordées jusqu'au 31/01/2024 sont prorogées jusqu'au 27/02/2024 concernant l'éclairage et/ou le terrain des stades suivants, sauf, si cette dérogation vient à être purgée par une décision de la commission des terrains et des installations de la LPIFF.

- **Stade des Poissonniers N° 1** (PV du 21/09/23 & 24/10/23)
- **Stade des Poissonniers N° 2** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Bertrand Dauvin** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Déjerine N° 2** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Jules NOËL** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Louis Lumière** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Wimille** (PV du 28/11/23)
- **Stade Max Rousié** (PV du 23/01/24)

Dérogation sans effet depuis les décisions prises par la commission des terrains de la LPIFF pour les deux stades suivants :

- **Stade Georges Carpentier** (PV du 29/08/23 & 24/10/23) dérogation purgée par une décision de la commission des terrains de la LPIFF (PV N° 20 du 16/01/24 Classement en E6 jusqu'au 16/01/2028)
- **Stade de la Plaine** (PV du 02/01/24) dérogation purgée par une décision de la commission des terrains de la LPIFF (PV N° 20 du 16/01/24 Classement en T5 jusqu'au 08/09/2033)

Courrier du Paris FC du 29/01/24 demandant une dérogation concernant l'éclairage du stade Déjerine 2 pour la saison 24/25.

La commission en prend note et statuera en mars 2024.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

ESC 20^{ème} (PV du 08/11/23 SR déclassement)

CDM

JSC NANTERRE 92 (PV du 10/10/23)

PARIS EST SOLITAIRE (PV du 24/10/23)

SENIORS FEMININES D1

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

PARIS FEMININ FC (PV du 17/10/23)

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

ANCIENS D2

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

Criterion +45 ans

RACING CLUB 18 (PV du 10/10/23)

U14 D2

MONTMARTRE S. PARIS O. (PV du 21/09/23)

U14 D3

RC PARIS 10 (PV du 26/09/23)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 19/09/23)

PARIS F.C. 3 (PV du 21/09/23)

ESC 20^{ème} (PV du 17/10/23)

ES PETITS ANGES 3 (PV du 17/10/23)

ESC XV (PV du 14/11/23)

ES PARISIENNE 2 (PV du 23/01/24)

U18 D3

MINIS & MAXIS (PV du 12/09/23)

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

TROPS (PV du 10/10/23)

CFFP (PV du 07/11/23)

U16 D2

CFFP 2 (PV du 24/10/23)

U16 D3

RACING CLUB 18 (PV du 19/09/23)

ESC 20^{ème} (PV du 24/10/23)

ESC XV (PV du 21/11/23)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL - Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à venir, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission en jeune (arbitre central à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants à la charge des deux clubs).

COUPE 75 SENIORS1/8 de finale le 07/01/24 tirage effectué le 28/11/23 **date butoir 18/02/24**

1/4 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 30/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE SENIORS Amitié

1/2 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

Coupe Anciens

1/4 de finale le 21/01/24 - tirage effectué le 09/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE CDM

1/4 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE 75 SENIORS FEMININE2^{ème} tour le 06/01/24 tirage effectué le 14/11/23 **date butoir 24/02/24**

1/4 de finale le 30/03/24 – tirage le 27/02/24

1/2 de finale le 20/04/24

Coupe 75 U20

1/2 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

COUPE 75 U181/8 de finale le 21/01/24 – tirage effectué le 09/01/24 **date butoir 25/02/24**

1/4 de finale le 10/03/24 - tirage le 27/02/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE 75 U161/8 de finale le 21/01/24 - tirage effectué le 19/12/23 **date butoir 25/02/24**

1/4 de finale le 10/03/24 – tirage le 27/02/24

1/2 finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

Coupe U16 Amitié1/4 de finale le 21/01/24 – tirage effectué le 19/12/23 **date butoir 25/02/24**

1/2 finale le 10/03/24 – tirage le 27/02/24

COUPE 75 U14

1/4 de finale le 10/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

1/2 finale le 30/03/24 – tirage le 05/03/24

Coupe U14 Amitié

1/2 finale le 10/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/2 finale le 10/02/24 – tirage effectué le 16/01/24